



© J.M. Landry

&gt;&gt;&gt; Le loup et le mouton

# Loup et pastoralisme

**Les gestionnaires du Parc national du Mercantour, comme ceux des Parcs naturels régionaux du Queyras et du Vercors n'en font pas mystère : ils doivent gérer la présence du loup.**

En 2003, le loup était recensé de manière permanente dans onze zones françaises<sup>1</sup>, or six d'entre elles appartiennent aux territoires des Parcs du Queyras et du Vercors. La présence de l'espèce engage donc ces professionnels en tant que gestionnaires d'espaces naturels mais également en tant que relais de la politique nationale de protection. Tout un programme... dont la concrétisation s'est manifestée sous la forme d'une assistance technique au pastoralisme et par une participation au suivi scientifique du loup. Mais, pour pousser plus loin l'analyse, il faut souligner que cette implication s'est réalisée de manière nuancée selon qu'il s'agissait d'un Parc naturel régional ou d'un Parc national. Les personnels, gestionnaires des Parcs se sont donc investis différemment. En tout premier lieu, pour des raisons historiques. Le loup ayant fait son retour en France, en 1992 dans le Mercantour, il a frappé une profession absolument pas préparée à cette

irruption. Ni les éleveurs ni les autorités administratives n'étaient prêts à gérer le loup et ses effets, bien que le Parc du Mercantour ait tenté d'anticiper ce retour. Concernés par l'arrivée du loup, six ans plus tard, les deux Parcs naturels régionaux ont pu tirer avantage de cette expérience et devancer certains problèmes. Ils ont également bénéficié de l'évolution de la politique de l'État en la matière ainsi que de la mise en œuvre de deux programmes Life consécutifs. Cela ne les a pas empêchés de se heurter à l'hostilité des éleveurs, mais leur a permis de coordonner avec l'État (Ddaf, ONCFS, Diren...) les efforts de prévention des attaques et de soutien de l'élevage. Ils ont pu coupler leurs actions avec ces mesures et initier des démarches concrètes tels les dispositifs radio ou encore le déploiements d'emplois-jeunes... La morphologie, l'histoire, les traditions de chaque Parc comme les techniques pastorales qui s'y maintiennent ont aussi influé sur le choix de leurs orientations.

Ainsi, les Parcs naturels régionaux connaissent des conditions favorisant la protection des troupeaux. Principalement concernés par un élevage de troupeaux transhumants, ils peuvent généralement s'appuyer sur la présence d'un berger. Par ailleurs, la durée de vulnérabilité aux attaques est limitée à trois ou quatre mois dans des alpages peu boisés.

À l'inverse, l'élevage ovins dans les Alpes maritimes cumule plusieurs handicaps : un pâturage extensif d'une durée de dix à douze mois, des dénivelés, un embroussaillage important en intersaison, un système de conduite en partie fondé sur les petits troupeaux locaux tenus par des éleveurs-bergers...

Aujourd'hui, trois Parcs sont concernés par la gestion du loup. Demain, les PNR du Verdon, du Luberon, de la Chartreuse, des Bauges et les PN des Écrins et de la Vanoise, déjà proches de zones où l'espèce est installée, auront peut-être à gérer cette présence sur leur territoire. Bien intégré, le pastoralisme contribue à l'entretien et à la richesse des espaces naturels, cependant s'il enrichit la biodiversité et peut avoir un effet bénéfique sur les ongulés sauvages et leurs habitats, le retour du loup, maillon important de la chaîne trophique<sup>2</sup>, peut aussi fortement perturber l'exercice du pastoralisme extensif.

Chaque Parc devra alors faire face à ce para-

doxe, adapter au mieux les mesures de protection à l'élevage pratiqué sur son territoire, et chercher à minimiser les nouvelles contraintes que ces mesures apportent, avec leurs solutions, à l'éleveur.

Avec le recul de dix années de gestion, nous constatons que pour alléger la pression que les éleveurs subissent du fait des attaques, ou de leur seul risque, le partenariat, la transparence, la mise en synergie des efforts et l'amélioration des conditions d'exercice du pastoralisme sont des préalables nécessaires dans la recherche d'un équilibre. ■

FLORENT FAVIER

>>> Florent Favier, chargé de communication «Le retour du loup dans les Alpes françaises», 2000-2003

>>> Diren Paca, Le Tholonet, BP 120, 13603 Aix en Provence Cedex 01 Tél. : 04 42 66 66 06

## Programme Life et après ?

Pour gérer le retour du loup, l'État s'est successivement appuyé, de 1997 à 2004, sur deux programmes européens Life. Le second programme Life a donné lieu à l'établissement d'un bilan, exposé lors d'un séminaire tenu à Lyon en décembre 2003. Si cette rencontre a permis de souligner les acquis et progrès, elle n'a pas négligé les difficultés rencontrées et les efforts restant à faire dans le sens de la protection et la gestion du loup. Trois thématiques ont été abordées : les mesures de protection, la connaissance et le suivi scientifique de l'espèce, l'information et la communication. Le programme Life venant de prendre fin, le 31 mars 2004, l'État doit maintenant prendre le relais des aides européennes et pérenniser les actions entreprises dans ces trois domaines. Chacun des deux ministères concernés assume pleinement ses responsabilités dans son domaine de compétence. Le ministère chargé de l'Agriculture a inscrit la continuité des moyens de prévention et de soutien à l'élevage ovin dans une mesure « T » du PDRN<sup>1</sup> qui sera opérationnelle à partir du second trimestre 2004. Les éleveurs présents dans les zones déclarées éligibles par les préfets<sup>2</sup> de départements pourront

passer un contrat de cinq ans avec l'État pour obtenir les aides annualisées, qui seront calculées d'après des critères tels que : la taille du troupeau, la durée de pâturage dans les zones de prédation... Quatre techniciens « Life » sont reconduits sur des crédits du ministère de l'Agriculture pour assurer la mise à disposition des moyens de prévention aux éleveurs.

Le ministère chargé de l'Écologie pilote quant à lui le groupe de travail national sur la gestion du loup et continue d'assumer la prise en charge de la compensation des dommages causés par le loup. Il finance les quatre autres postes de techniciens « Life » ainsi que celui du chargé de communication. Parallèlement, il a reconduit la responsabilité d'expert scientifique sur le loup de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage. Le ministère maintient la responsabilité de la Diren Rhône-Alpes pour suivre le dossier sur l'ensemble de l'arc alpin et celle de la Diren Paca pour ce qui est de la mission d'information et de communication (élaboration d'une nouvelle stratégie de communication prenant en compte les besoins exprimés par les partenaires professionnels et associatifs).

L'année 2004 devrait servir de test, à la fois pour mesurer l'adéquation de la mesure « T » aux besoins (ce qui permettra d'éventuels ajustements) et pour caler la mise en place d'un plan de gestion élaboré en étroite collaboration par l'ensemble des parties concernées. ■ F.F.

1. Plan de développement rural national, inscrit au 2<sup>e</sup> pilier de la PAC, avec 50 % de cofinancements européens.

2. Zones incluant les territoires communaux dans lesquels la présence du loup est officielle (indices, dommages) et le territoire des communes limitrophes.

## Priorité à l'Homme

Du 5 novembre 2002 au 5 mai 2003, Christian Estrosi, député des Alpes maritimes, a présidé une commission d'enquête parlementaire sur le loup. De l'exposé des motifs aux résultats de l'enquête, les importants travaux de cette commission se traduisent positivement : un abcès s'est vidé.

Les raisons qui ont poussé les députés à créer une commission d'enquête sur le loup ont été exposées à l'Assemblée nationale : « Il convient d'établir [...] de façon irréfutable les conditions du retour du loup en France. Il convient également d'évaluer précisément les conséquences financières de cette réintroduction [...] ».

Dès le début des travaux, les associations de protection de la nature mettent en doute l'impartialité de la commission parce qu'elle évoque la thèse d'une réintroduction et non d'un retour naturel du loup. Or, après six mois, plus de 270 auditions et 1000 pages de rapport, les conclusions contrastent avec les déclarations d'intention.

Synthèse d'informations recueillies, sur le terrain, en France ou en Italie, le rapport fait un point sur l'histoire décennale du retour du loup en France : en cela, il donne une perspective nouvelle au dossier et servira de référence. La polémique sur la modalité du retour du loup (naturel ou artificiel ?) n'est en revanche pas tranchée de manière catégorique : si les conclusions des députés favorisent la thèse du retour naturel, elles ne sont pas clairement formulées et n'excluent pas la possibilité d'hypothétiques lâchers clandestins. Les députés pensent que le ministère chargé de l'Environnement et le Parc national du Mercantour sont responsables du climat de suspicion qui règne depuis le retour du loup entre éleveurs et pouvoirs publics, mais ils ont en revanche établi que ces administrations n'ont pris aucune responsabilité dans les prétendus relâchers, attribués à des passionnés.

Les travaux de la commission ont également porté sur l'élevage ovin, relevant les nombreux efforts que la France doit entreprendre pour renforcer cette filière, valoriser sa production et la rendre compétitive.

Le rapport se conclut sur 25 propositions visant à renforcer les aides pour la protection des troupeaux et l'activité d'élevage en présence de prédateurs, à soutenir la filière ovine en zones de montagne, à améliorer le fonctionnement des services de l'État et établissements publics concernés, et à gérer les populations de loups. Ces propositions sont consultables sur le site internet de l'Assemblée nationale.

Deux mois après la parution de leur rapport, les députés ont demandé aux ministères en charge de l'Écologie et de l'Agriculture de réfléchir à une formule de zonage et de régulation de l'espèce. Un groupe national, piloté par le ministère en charge de l'Écologie, s'est donc mis au travail afin d'élaborer les orientations pour la gestion du loup dans les cinq années à venir. Composé d'administrations, d'élus, de professionnels de l'élevage et d'associations environnementalistes, le groupe livrera ses conclusions avant l'été 2004. ■ FF

Commission d'enquête parlementaire

1. Secteurs dans lesquels la présence de loups a été attestée durant au moins deux hivers consécutifs.

2. Du grec trophé « nourriture ».